



Renseignements importants destinés aux locateurs

Utilisez cette formule pour demander à la Commission de la location immobilière de rendre une ordonnance de transfert d'un locataire hors d'une maison de soins parce que le locataire a besoin, selon le cas :

- d'un niveau de soins moins élevé que celui fourni par la maison de soins; ou
- d'un niveau de soins plus élevé que celui fourni par la maison de soins.

Vous trouverez des instructions sur la façon de remplir la Formulaire L7 sur le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelontario.ca/cli.

1. Remplissez les trois parties de cette requête.

- **Partie 1** : Renseignements généraux sur :
 - le logement locatif visé par cette requête;
 - vous (votre nom, etc.);
 - les locataires qui sont en possession du logement;
 - le représentant du locataire ou son mandataire spécial (le cas échéant);
 - les autres requêtes non réglées concernant le logement locatif.
- **Partie 2** : Sélectionnez le motif de votre requête et expliquez pourquoi vous croyez que le locataire a besoin d'un niveau de soins moins ou plus élevé que celui que fournit la maison de soins.
- **Partie 3** : Vous ou votre représentant apposez ici votre signature et fournissez les coordonnées de votre représentant le cas échéant.

2. Remplissez la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* à la fin de cette requête pour obtenir des services supplémentaires pendant l'audience.

3. Déposez auprès de la Commission toutes les pages de cette requête (à l'exception de la présente page). La Commission vous enverra un avis d'audience précisant la date, l'heure et le lieu de votre audience.

4. Payez les frais de demande de **201 \$** à la CLI au moment de déposer la demande. La CLI ne traitera pas votre demande à moins que vous n'ayez payé les frais. Si vous postez la demande ou l'envoyez par service de messagerie, vous pouvez payer les droits de dépôt par mandat, chèque certifié ou carte de crédit. Vous ne pouvez pas payer en argent comptant ou avec une carte de débit si vous déposez par la poste ou par service de messagerie. Si vous payez en ligne, envoyez votre reçu et votre requête par courriel à LTBpayments@ontario.ca. Si vous ne pouvez pas payer les frais, vous pouvez [demander une dispense des frais](#).

5. Une fois que vous aurez déposé la requête auprès de la Commission, un médiateur de la Commission communiquera avec vous et avec le locataire afin de régler la requête grâce à une entente obtenue par la médiation. Si vous refusez d'essayer la médiation, la Commission peut rejeter votre requête.

6. Si vous avez des questions ou désirez obtenir des précisions, communiquez avec la Commission.

416 645-8080

1 888 332-3234 (sans frais)

tribunauxdecisionnelontario.ca/cli



Lisez attentivement les instructions avant de remplir cette formule. Écrivez les renseignements en lettres moulées ou dactylographiez-les.

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Adresse du logement locatif visé par cette requête

Numéro municipal

Nom de la rue

Type de rue (par ex., rue, avenue, boulevard)

Point cardinal (par ex., est) Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

Nom et adresse du locateur

Prénom (S'il y a plus d'un locateur, remplissez une liste des parties et joignez-la à la requête.)

Nom de famille

Raison sociale de la société (le cas échéant)

Adresse postale

Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

N° de téléphone (jour)

N° de téléphone (soir)

N° de télécopieur

()

-

()

-

()

-

Adresse électronique

RÉSERVÉ AU BUREAU :

Numéro de dossier



PARTIE 2 : MOTIF DE LA REQUÊTE

Ombrez complètement le cercle correspondant au motif de votre demande de transfert du locataire hors de la maison de soins.

Je demande à la Commission de rendre une ordonnance de transfert du locataire hors de la maison de soins parce que :

Motif 1 : Le locataire n'a pas besoin du niveau de soins que fournit la maison de soins.

Dans la boîte ci-dessous, décrivez :

- le niveau de soins minimal fourni par la maison de soins;
- pourquoi le locataire n'a pas besoin de ce niveau de soins.

Veillez expliquer : Soyez le plus précis possible.

Annexez d'autres feuilles au besoin.

Motif 2 : Le locataire a besoin d'un niveau de soins plus élevé que celui que peut fournir la maison de soins, même ajouté aux services en matière de soins qu'offrent des fournisseurs communautaires.

Dans la boîte ci-dessous, décrivez :

- le niveau de soins que fournit la maison de soins;
- pourquoi ce niveau de soins ne peut répondre aux besoins du locataire;
- les services en matière de soins offerts par des fournisseurs de services communautaires;
- pourquoi ces services en matière de soins ajoutés à ceux que fournit la maison de soins ne peuvent répondre aux besoins du locataire.

Veillez expliquer : Soyez le plus précis possible.

Annexez d'autres feuilles au besoin.



Ombrez complètement le cercle pour indiquer si un autre logement convenable existe actuellement pour le locataire.

Oui Non

Si oui :

- indiquez le nom et l'adresse de l'établissement qui fournira un logement au locataire;
- expliquez les dispositions prises avec cet établissement pour le transfert du locataire.

Veillez expliquer : Soyez le plus précis possible.

Annexez d'autres feuilles au besoin.

PARTIE 3 : SIGNATURE

Signature du locateur ou du représentant

/ /
 jj/mm/aaaa

Qui a signé la requête? Ombrez complètement le cercle correspondant à votre réponse.

Locateur Représentant juridique

Renseignements sur le représentant juridique

Prénom

Nom de famille

N° du BHC

Raison sociale de la société (le cas échéant)

Adresse postale

Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

N° de téléphone (jour)

N° de téléphone (soir)

N° de télécopieur

() - () - () -

Adresse électronique

**Collecte de renseignements personnels**

La Commission de la location immobilière a le droit de recueillir les renseignements demandés sur le présent formulaire afin de régler votre requête déposée en vertu de l'article 185 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*. Une fois le formulaire déposé, les renseignements concernant l'instance peuvent devenir publics s'ils figurent dans une décision ou une ordonnance du tribunal ou dans un autre document, conformément à la [Politique d'accès aux documents](#) de Tribunaux décisionnels Ontario et à la *Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux*. Les parties qui souhaitent assurer la confidentialité de leurs dossiers ou renseignements doivent demander à l'arbitre une ordonnance de confidentialité. Pour toute question sur les ordonnances de confidentialité ou l'accès aux dossiers, envoyez-nous un courriel à LTB@ontario.ca ou appelez l'Info-Centre au **416 645-8080** ou **1 888 332-3234** (sans frais).

Renseignements importants de la Commission de la location immobilière

1. Vous pouvez demander à la Commission de fournir des services en français à votre audience. Si vous êtes le requérant, vous pouvez remplir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* qui se trouve à la fin de la présente requête. Si vous êtes l'intimé, vous pouvez obtenir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* dans les bureaux de la Commission ou sur le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.
2. Vous pouvez demander à la Commission de prendre des dispositions particulières (appelé demande d'adaptation) aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario pour vous aider à participer à l'audience. Par exemple, vous pouvez demander à la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour fournir les services d'un interprète gestuel. Vous pouvez faire une demande d'adaptation par téléphone, par télécopieur ou par la poste. Si vous êtes le requérant, vous pouvez remplir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* qui se trouve à la fin de la présente requête. Si vous êtes l'intimé, vous pouvez obtenir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* dans les bureaux de la Commission ou sur le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.
3. Une fois que le locateur a déposé cette requête auprès de la Commission, un médiateur de la Commission communique avec le locateur et le locataire afin de régler la requête grâce à une entente obtenue par la médiation. Si le locateur refuse d'essayer la médiation, la Commission peut rejeter la requête.
Si le locateur et le locataire ne règlent pas la requête grâce à la médiation, la Commission tient une audience.
4. Si le locataire a besoin d'un niveau de soins plus élevé, la Commission rend une ordonnance de transfert du locataire seulement si elle est convaincue de ce qui suit :
 - les services en matière de soins que fournit la maison de soins, ajoutés à ceux offerts par des fournisseurs de services communautaires, ne peuvent combler les besoins en matière de soins du locataire;
 - il existe un autre logement convenable pour le locataire.
5. Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs à la Commission de la location immobilière constitue une infraction à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*.
6. La Commission applique des règles de pratique qui énoncent les modalités relatives au processus de présentation d'une requête, ainsi que des lignes directrices d'interprétation qui expliquent de quelle façon la Commission peut trancher certaines questions susceptibles d'être soulevées dans une requête. Vous pouvez consulter les règles de pratique et les lignes directrices sur le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli ou en acheter un exemplaire dans un bureau de la Commission.

RÉSERVÉ AU BUREAU :Delivery Method: In Person Mail Courier Email Service Ontario Center MS FL



Utilisez ce formulaire pour demander à la Commission de la location immobilière (CLI) de fournir des services en français ou pour lui faire savoir que vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Partie 1 : Demande de services en français

- Cochez cette case si vous voulez que le processus de règlement des différends (conférences de gestion du cas, audiences, etc.) ait lieu en français.

Partie 2 : Demande d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario

- Cochez cette case si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario pour participer au processus de règlement des différends. La CLI fournira les mesures d'adaptation nécessaires concernant des besoins liés au *Code* pour vous aider tout au cours du processus de présentation d'une requête et du processus d'audience conformément à la politique de Tribunaux décisionnels Ontario sur l'accessibilité et les adaptations. Vous pouvez consulter la politique à tribunauxdecisionnelontario.ca.

Veillez expliquer : Quelles sont les adaptations dont vous avez besoin?



Méthode de paiement

Indiquez le mode de paiement choisi pour payer les droits:

[Paiement en ligne](#) Reçu n° : _____

Remarque : le reçu doit être envoyé par courriel avec la requête à LTBpayments@ontario.ca.

Mandat Chèque certifié

Le mandat ou le chèque certifié doit être établi à l'ordre du « ministre des Finances ».

Carte de crédit

Si vous payez par carte de crédit et déposez votre requête par la poste ou par service de messagerie, vous devez remplir le formulaire [Paiement par carte de crédit](#) et le faire parvenir avec votre requête.